

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 228

présenté par

M. Abad, M. Fasquelle, M. Solère, M. Martin-Lalande, M. Straumann, M. Reiss, M. Hetzel,
M. Perrut, M. Albarello, M. Bonnot, M. Marc, Mme Nachury, M. Cinieri, Mme Genevard,
M. Decool, M. Ginesy, M. Couve, M. Gosselin, M. Chevrolier, M. Chartier, M. Morel-A-
L'Huissier et M. Luca

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« électricité »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 23 :

« , sous réserve qu'il n'y ait aucun impact sur la sécurité d'approvisionnement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE*Amendement de repli.*

Dans un contexte de crise, l'énergie nucléaire renforce la sécurité d'approvisionnement énergétique. La France importe la totalité des énergies carbonées qu'elle consomme. En revanche, pour l'électricité, elle est le pays le plus exportateur en Europe, avec un excédent d'environ 2 milliards d'euros par an¹³. Si l'électricité produite par l'énergie nucléaire devait être remplacée par des centrales à gaz, les importations augmenteraient encore de 20 à 35 milliards d'euros par an. L'uranium utilisé pour produire de l'électricité d'origine nucléaire est importé (500 millions d'euros par an environ¹⁴, soit 100 fois moins que l'importation d'énergies carbonées). L'uranium représente seulement 5% du coût de production nucléaire. La France a sur son territoire des stocks stratégiques pour 3 à 5 ans de consommation, et, avec AREVA, poursuit le développement à l'étranger d'un portefeuille diversifié correspondant à 28 années de consommation française¹⁵. Au total, la moitié des réserves mondiales totales d'uranium se trouve dans des pays politiquement stables, membres de l'OCDE, comme le Canada ou l'Australie.